

COMMUNE D'AURIAC
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13 AVR. 2023

ID : 019-211901400-20230411-0252023-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Sophie GREZE, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mr Philippe DUBOIS.

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

2023/025 - TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement et de renforcement de voirie sur :

- ✓ VC Anjoux – Le MONS pour un montant estimatif de 65 371.00 € HT
- ✓ Carrefour route du Pilar, Puy de Froidefond pour un montant estimatif de 13 656.00 HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

Décide :

- De réaliser ces travaux de voirie pour un montant total estimatif HT de 79 027.00 €.
- De confier à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie la mission de maîtrise d'œuvre.
- De procéder ensuite à une consultation d'entreprises.

Demande :

- A Madame le Maire de mettre en œuvre toutes les procédures règlementaires administratives et financières et de veiller à leur exécution, mener à bien l'opération visée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme, à Auriac, le 11 Avril 2023

Le Maire,

Nicole BARDI



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AURIAC
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres présents : **9**
 Nombre de suffrages exprimés : **10**
 Nombre de pouvoirs : **1**
 Date de convocation : **03/04/2023**
 Séance du : 11/04/2023 à 20 heures 30

Le CONSEIL MUNICIPAL D'AURIAC sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRE, doyen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Nicole BARDI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

2023/026 COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		149 782,80	96 978,98		96 978,98	149 782,80
Opérations de l'exercice	633 293,50	750 581,28	247 995,77	310 228,07	881 289,27	1 060 809,35
TOTAUX	633 293,50	900 364,08	344 974,75	310 228,07	978 268,25	1 210 592,15
Résultats de clôture		267 070,58	34 746,68			232 323,90
Restes à réaliser			25 142,00	2 475,00	25 142,00	2 475,00
TOTAUX CUMULES	633 293,50	900 364,08	370 116,75	312 703,07	1 003 410,25	1 213 067,15
Résultats définitifs		267 070,58	57 413,68			209 656,90

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARDI ; Pierre AUTIERE ; Michel CAZE ; Bernard SELVES ; Bernard BATTEUX ; Jean Yves LAPEYRE ; Olivier DUCLAUX ; Sophie GREZE ; Brigitte MARC

Pour expédition conforme,
 Le 11 Avril 2023
 Le Maire,
 Nicole BARDI



EAUX AURIAC - EAUX

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 11 3 AVR. 2023

ID : 019-211901400-20230411-0272023-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AURIAC
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 Nombre de pouvoirs : 1
 Date de convocation : 03/04/2023
 Poja : 10
 Séance du : 11/04/2023 à 20 heures 30

Le CONSEIL MUNICIPAL D'AURIAC sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRE, doyen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Nicole BARDI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

2023/027 COMPTE ADMINISTRATIF EAUX

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		80 144,88		62 057,38		142 202,26
Opérations de l'exercice	35 969,37	33 203,44	52 451,01	34 166,12	88 420,38	67 369,56
TOTAUX	35 969,37	113 348,32	52 451,01	96 223,50	88 420,38	209 571,82
Résultats de clôture		77 378,95		43 772,49		121 151,44
Restes à réaliser			22 193,60		22 193,60	
TOTAUX CUMULES	35 969,37	113 348,32	74 644,61	96 223,50	110 613,98	209 571,82
Résultats définitifs		77 378,95		21 578,89		98 957,84

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARDI ; Pierre AUTIERE ; Michel CAZE ; Bernard SELVES ; Bernard BATTEUX ; Brigitte MARC ; Jean Yves LAPEYRE ; Olivier DUCLAUX ; Sophie GREZE

Pour expédition conforme,
Le 11 Avril 2023
Le Maire,
Nicole BARDI



ASSAINISSEMENT AURIAC - ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
 Reçu en préfecture le 13/04/2023
 Publié le 11 3 AVR. 2023
 ID : 019-211901400-20230411-0282023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AURIAC
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 Nombre de pouvoirs : 1
 Date de convocation : 03/04/2023
 Séance du : 11/04/2023 à 20 heures 30

Le CONSEIL MUNICIPAL D'AURIAC sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRE, doyen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Nicole BARDI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

2023/028COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		4 357,85		146 788,60		151 146,45
Opérations de l'exercice	33 483,21	32 424,57	6 630,97	24 089,74	40 114,18	56 514,31
TOTAUX	33 483,21	36 782,42	6 630,97	170 878,34	40 114,18	207 660,76
Résultats de clôture		3 299,21		164 247,37		167 546,58
Restes à réaliser			10 656,00		10 656,00	
TOTAUX CUMULES	33 483,21	36 782,42	17 286,97	170 878,34	50 770,18	207 660,76
Résultats définitifs		3 299,21		153 591,37		156 890,58

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Nicole BARDI ; Pierre AUTIERE ; Michel CAZE ; Bernard SELVES ; Bernard BATTEUX ; Brigitte MARC ; Jean Yves LAPEYRE ; Olivier DUCLAUX ; Sophie GREZE

Pour expédition conforme,
 Le 11 Avril 2023
 Le Maire,
 Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023/029

L'an deux mille vingt trois, le 11 Avril , le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Jean Yves LAPEYRE, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC.

Mme Sophie GREZE, Mr Olivier DUCLAUX.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (Procuration à Mr Olivier DUCLAUX)

Mr Philippe DUBOIS.

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

2023/029 COMMUNE D' AURIAC- BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal,

après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2022

statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

considérant les éléments suivants:

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau): 149 782,80 €

Résultat d'investissement antérieur reporté : -96 978,98 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

solde d'exécution de l'exercice: 62 232,30 €

solde d'exécution cumulé: -34 746,68 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

dépenses d'investissement 25 142,00 €

recettes d'investissement 2 475,00 €

solde **22 667,00 €**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2022

rappel du solde d'exécution cumulé 001 -34 746,68 €

rappel du solde des restes à réaliser -22 667,00 €

solde **-57 413,68 €**

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL

57 413,68 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice 117 287,78 €

résultat antérieur 149 782,80 €

TOTAL A AFFECTER 267 070,58 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13 AVR. 2023

ID : 019-211901400-20230411-0292023-DE

SLOW

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

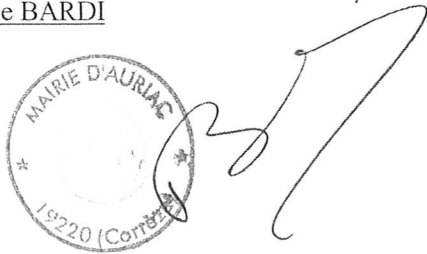
AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement recette au compte 1068 sur BP 2023	57 413,68 €
recette au compte 1068 sur BP 2023	0,00 €
3) reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (report à nouveau créditeur) 002	209 656,90 €
TOTAL	267 070,58 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme, à Auriac, le 11 Avril 2023

Le Maire,
Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023/030

L'an deux mille vingt trois, le 11 Avril , le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Jean Yves LAPEYRE, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC, Mme Sophie GREZE, Mr Olivier DUCLAUX,

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (Procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mr Philippe DUBOIS

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

2023/030 COMMUNE D' AURIAC- BUDGET DES EAUX - M49

Le conseil municipal,
après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2022
statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
considérant les éléments suivants:

POUR MEMOIRE

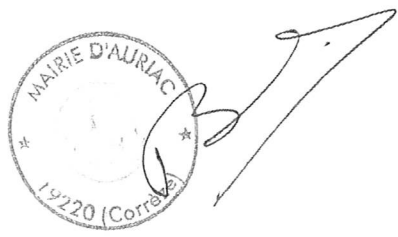
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau):	80 144,88 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :	62 057,38 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022	
solde d'exécution de l'exercice:	-18 284,89 €
solde d'exécution cumulé:	43 772,49 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2022	
dépenses d'investissement	22 193,60 €
recettes d'investissement	0,00 €
solde	-22 193,60 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2022	
rappel du solde d'exécution cumulé	43 772,49 €
rappel du solde des restes à réaliser	-22 193,60 €
solde	21 578,89 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
résultat de l'exercice	-2 765,93 €
résultat antérieur	80 144,88 €
TOTAL A AFFECTER	77 378,95 €

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement recette au compte 1068 sur BP 2023	0,00 €
2) affectation complémentaire en "réserves" recette au compte 1068 sur BP 2023	0,00 €
3) reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (report à nouveau créditeur)	77 378,95 €
TOTAL	77 378,95 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme, à Auriac, le 11 Avril 2023

Le Maire,
Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023/031

L'an deux mille vingt trois, le 11 Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Jean Yves LAPEYRE, Mr Bernard BATTEUX, Mme Brigitte MARC, Mme Sophie GREZE, Mr Olivier DUCLAUX,

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (Procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mr Philippe DUBOIS.

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

2023/031 COMMUNE D' AURIAC- BUDGET ASSAINISSEMENT - M49

Le conseil municipal,
après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2022
statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
considérant les éléments suivants:

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau): 4 357,85 €
Résultat d'investissement antérieur reporté : 146 788,60 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

solde d'exécution de l'exercice: 17 458,77 €
solde d'exécution cumulé: 164 247,37 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

dépenses d'investissement 10 656,00 €
recettes d'investissement 0,00 €
solde 10 656,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2022

rappel du solde d'exécution cumulé 164 247,37 €
rappel du solde des restes à réaliser -10 656,00 €
solde 153 591,37 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL

0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice -1 058,64 €
résultat antérieur 4 357,85 €

TOTAL A AFFECTER 3 299,21 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le **13 AVR. 2023**

ID : 019-211901400-20230411-0312023-DE

SLOW

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement recette au compte 1068 sur BP 2023	0,00 €
2) affectation complémentaire en "réserves" recette au compte 1068 sur BP 2023	0,00 €
3) reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 (report à nouveau créditeur)	3 299,21 €
TOTAL	3 299,21 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme, à Auriac, le 11 Avril 2023

Le Maire,

Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Bernard SELVES, Mr Michel CAZE, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Brigitte MARC.

Absente excusée : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mr Philippe DUBOIS.

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

2023/032 - SUBVENTION BUDGET ASSAINISSEMENT – BP 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'amortissement des immobilisations sur le budget de l'assainissement, notamment des stations d'épuration du bourg, de Job, du Mons et de Lalo, ce qui fait peser une lourde charge de fonctionnement sur ce budget.

De façon à équilibrer le budget de fonctionnement de l'assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer la subvention suivante :

➤ Budget Assainissement : 3 500.00 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 à l'article 6573641.

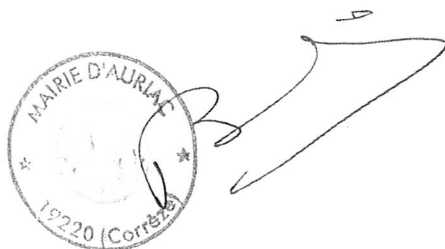
Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, à Auriac, le 11 Avril 2023

Le Maire,

Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mr Philippe DUBOIS.

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

2023/033 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal procède au vote du budget principal 2023 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 928 204.15 €
- Recettes : 928 204.15 €

Section d'investissement

- Dépenses : 308 390,77 €
- Recettes : 308 390.77 €

Vote :

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, à Auriac, le 11 Avril 2023

Le Maire,

Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr CAZE Michel, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mr Philippe DUBOIS

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

2023/034 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAUX 2023

Le Conseil Municipal procède au vote du budget Eaux 2023 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 106 284.61 €
- Recettes : 106 284.61 €

Section d'investissement

- Dépenses : 106 207.58 €
- Recettes : 106 207.58 €

Vote

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

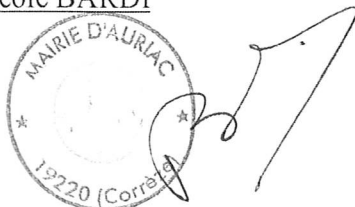
Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, à Auriac, le 11 Avril 2023

Le Maire,

Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mr Philippe DUBOIS.

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

2023/035 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal procède au vote du budget assainissement 2023 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 37 330.18 €
- Recettes : 37 330.18 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 188 116 .68 €
- Recettes : 188 116.68 €

Vote :

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

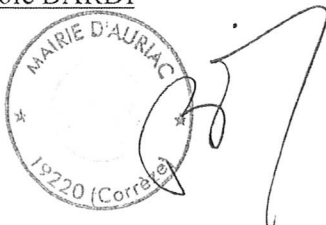
Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, à Auriac, le 11 Avril 2023

Le Maire,

Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Bernard SELVES, Mr Michel CAZE, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Brigitte MARC.

Absente excusée : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mr Philippe DUBOIS.

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

2023/036 – EMPLOIS SAISONNIER 2023 – NON TITULAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir du personnel saisonnier pour l'accueil au camping municipal et l'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de recruter le personnel saisonnier nécessaire pour la période du 15 juin au 15 septembre 2023 :
- Pour l'accueil du camping et l'entretien des locaux : à raison de 8 équivalents temps plein, soit 35 h par semaine.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour procéder au recrutement du personnel saisonnier, dans la limite des quotas définis ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de travail et à prendre toutes décisions concernant l'organisation des plannings de travail des employés recrutés.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, à Auriac, le 11 Avril 2023

Le Maire,

Nicole BARDI



COMMUNE D'AURIAC DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mme Sophie GREZE, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mr Philippe DUBOIS.

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

2023/037 - CONVENTION ONF – PROJET DE PLANTATION NEO-TERRA – SECTION DE SELVES

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le site de la section de Selves (environ 6 hectares) a été retenue comme très propice à une expérimentation qui doit être réalisée à l'automne 2023.

Les frais d'installation, de préparation du sol, la fourniture et la mise en place des plants seront intégralement pris en charge par la Région Nouvelle Aquitaine.

La commune devra quant à elle assurer l'entretien nécessaire à la bonne réussite de ces plantations.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition du terrain en vue de mener cette expérimentation à valeur scientifique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention de mise à disposition et à accomplir toutes les formalités administratives liées à ce projet

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Auriac le 11 Avril 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nicole BARDI

